

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2005

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 août 2005 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**Commissaires :**

**Sont présents :**

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Marie-Claire Giguère, Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose, Nicole Leblanc, Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Claude Denis, Pierre Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jacques Séminaro, Jean-Claude Rousseau, Jean Létourneau, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

**Commissaires représentant les parents :**

Du primaire: Monsieur Sylvain Lévesque

Du secondaire : Madame Louise St-Cyr

**Sont également présents :**

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint

Monsieur Denis Roy, directeur général

Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint

Monsieur François Houde, secrétaire général

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Monsieur Michel Masse, coordonnateur du Service des ressources humaines

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2005

**Sont absents :**

Madame Chantal T. Renaud  
Monsieur Alain Dépatie

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 5.

Déclaration d'ouverture par la présidente.

01-CC-2005-2006

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Louise Emery que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Retrait : 13.2 Contrat de location – Centre de formation professionnelle  
Pierre-Dupuy  
Ajout : 14.1 Activités de rassemblement

**Adoptée unanimement**

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal:
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2005
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
  - 5.1 Reddition de compte sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Secrétariat général :
  - 6.1 Demande de révision de décision concernant l'élève Q.
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2005

- 10.1 Approbation du budget initial 2005-2006 des établissements et des centres
- 10.2 Autorisation d'engagement des dépenses des établissements
- 11. Affaires du Service des ressources matérielles
- 12. Affaires du Service des technologies de l'information
- 13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :
  - 13.1 Entente entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Commission scolaire des Sommets
- 14. Autres points :
  - 14.1 Activités de rassemblement
- 15. Questions orales du public
- 16. Parole aux commissaires
- 17. Parole aux commissaires représentant les parents
- 18. Ajournement ou clôture de la séance

02-CC-2005-2006

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 28 JUIN 2005**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Pierre Dominique que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2005 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

**Adoptée unanimement**

**REDDITION DE COMPTE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général dépose la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs pour la période du 28 juin 2005 au 23 août 2005.

03-CC-2005-2006

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION CONCERNANT  
L'ÉLÈVE Q.**

**CONSIDÉRANT** que M. Q. a demandé une révision de décision concernant l'élève Q. relative au classement en classe de langage;

**CONSIDÉRANT** que M. Q. a présenté ses observations aux membres du comité de travail du Conseil des commissaires le 16 août 2005;

**CONSIDÉRANT** que la direction de l'établissement a présenté ses observations aux membres du comité de travail du Conseil des commissaires le 16 août 2005;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2005

**CONSIDÉRANT** que l'élève Q. a été évalué par une équipe de professionnels;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Denise Girard :

**QUE** la décision concernant l'élève Q. relative au classement en classe de langage soit maintenue.

**Adoptée unanimement**

04-CC-2005-2006

**APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2005-2006 DES  
ÉTABLISSEMENTS ET DES CENTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements et des centres conformément à *l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT QUE** les établissements et les centres, dont le nom apparaît à la liste jointe, ont présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation des conseils d'établissements respectifs;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Suzanne Gagnon :

**QUE** la Commission approuve les budgets des établissements et des centres dont le nom apparaît à la liste jointe.

**Adoptée unanimement**

05-CC-2005-2006

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES DES  
ÉTABLISSEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à *l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT QUE** les établissements dont le nom apparaît à la liste jointe n'ont pas présenté leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Colette Larose :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2005

06-CC-2005-2006

**QUE** la Commission autorise les établissements, dont le nom apparaît à la liste jointe, d'engager des dépenses ne dépassant pas 75 % du budget accordé par la Commission, entendu que celle-ci fournira leur répartition budgétaire.

**Adoptée unanimement**

**ENTENTE ENTRE LA COMMISSSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin veut offrir à sa clientèle le programme «Pâtes et papiers – Opérations», DEP 5262;

**CONSIDÉRANT** que le modèle d'entente est celui utilisé dans d'autres commissions scolaires;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nicole Leblanc :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin approuve le projet d'entente entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la Commission scolaire des Sommets en annexe à cette résolution.

Que le directeur général soit autorisé à signer cette entente.

**Adoptée unanimement**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 50.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général